

Québec, le 21 février 2024.

Objet : Présentation du programme à l'intégration aux parents

Bonjour chers parents,
Il est déjà le temps de penser à l'été 2024 ! Voici toutes les informations importantes à retenir.

IMPORTANT ! Les procédures suivantes doivent être respectées, autrement la demande d'intégration pourrait se voir refusée.

Procédures d'inscription

Pour faire l'inscription de votre enfant au PVE, vous devez suivre les trois étapes suivantes :

1. Remplir le formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant (version envoyée par courriel).

- Ce document doit être retourné au plus tard le 1er avril 2024, à 16h par courriel (integration@lavb.ca). Je vous rappelle cependant que le principe du « premier arrivé/premier servi » s'applique pour l'attribution de nos animateurs. Si jamais, vu la pénurie de personnel, nous ne sommes pas capables d'offrir l'accompagnement à tous, les enfants dont nous aurons reçu les formulaires en premier auront priorité sur le service. ;
- Si nous vous informons, lors de notre appel téléphonique, que l'avis d'un intervenant externe est nécessaire, il faudra faire compléter la « Section 12 » (les pages 5 et 6 du formulaire). Il doit s'agir d'un intervenant ayant une bonne connaissance de votre enfant (éducateurs spécialisés, professionnels, enseignants, etc.). Autrement, nous compléterons cette section pour vous. S'il s'agit du premier été de votre enfant au programme intégration, vous devez obligatoirement faire remplir la section 12 (p. 5 et 6 du formulaire) par un intervenant.

2. Procéder à l'inscription de votre enfant au PVE lors de l'inscription en ligne qui aura lieu à la mi-avril (un courriel vous sera envoyé avec la date).

- L'inscription se fera à l'adresse suivante : www.lavb.ca ;
- Assurez-vous d'avoir mis à jour le compte de l'enfant afin que les procédures d'inscription soient plus rapides, augmentant ainsi vos chances d'obtenir une place ;
- Si toutefois les sites étaient complets, nous vous invitons à vous placer sur la liste d'attente. Des ajustements pourraient survenir à la suite des inscriptions ;
- Il est possible de faire l'inscription par papier à l'ouverture des inscriptions. Vous devez avoir un rendez-vous pour pouvoir procéder de cette manière. La procédure vous sera envoyée par courriel. ;
- Prenez note que si votre inscription au PVE n'est pas complétée, il est possible que votre demande d'intégration se voie refusée, puisque les places auront été comblées.

3. Procédures de paiement

- Si l'inscription au PVE se fait en ligne, le paiement doit être fait par carte de crédit au moment de l'inscription.
- Si l'inscription au PVE se fait par papier, le paiement doit être fait par chèque ou débit.
- Il est possible de payer le montant total dès la remise du formulaire d'inscription ou de le faire en deux versements.

De notre côté, nous vous confirmerons la réception de vos formulaires et nous vous contacterons ensuite pour vous remettre la décision du comité d'analyse (au maximum à la mi-mai) ainsi que les détails sur les étapes à venir. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au (418) 915-9965 ou par courriel à integration@lavb.ca.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

Marika Roy

Marika Roy
Coordonnatrice